

# La pression environnementale inquiète le marais poitevin

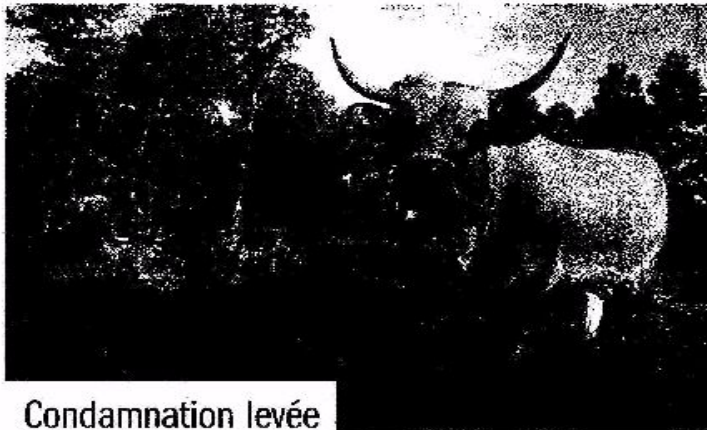
*Les agriculteurs des syndicats de marais de Vendée se sentent assaillis par les mesures environnementales. La reconquête du label parc naturel ajoute à leurs craintes.*

«**N**ous sommes sur un territoire aux nombreux enjeux, avec des conflits d'intérêt entre l'environnement et l'agriculture. Sur ce territoire, on est en train de sacrifier l'agriculture. » Les membres de la Cosymdah (Coordination des syndicats de marais de la baie de l'Aiguillon pour le maintien durable des activités humaines) énoncent clairement leurs appréhensions. Au cours des dernières années, ils ont vu se multiplier les mesures pour protéger le milieu dans lequel ils travaillent et se sentent aujourd'hui bridés dans l'exercice de leur métier malgré leurs tentatives de faire aussi entendre leurs propres souhaits.

Ils citent ainsi leur recours au Conseil d'Etat contre l'arrêté de 2003 définissant les zones de protection spéciale et leur extension en 2004. « Les Etats européens doivent développer des surfaces de protection sans avoir à justifier leur décision », regrette Pascal Jacquet, président de la Cosymdah. Inscrite dans le document d'objectif, la règle de la démocratie participative suscite le mécontentement sur le terrain : « On nous invite. Nous disons ce que nous avons à dire et ensuite personne n'en tient compte. »

## Une nouvelle charte

Le dernier épisode du feuilleton concerne la mise en place de la nouvelle charte du parc naturel du Marais poitevin. De nouveau, la Cosymdah se sent flouée. Depuis juillet,



## Condamnation levée

► A la suite d'une plainte déposée contre l'Etat français, accusé de ne pas bien protéger ses milieux fragiles, notamment les prairies naturelles, la France a été condamnée en 1999 à payer 1 million de F/jour, à moins de prendre l'engagement d'organiser leur protection. Cela s'est traduit par le retrait de 10 000 ha de terres arables, l'extension des ZPS et une nouvelle charte pour le parc... La condamnation vient d'être levée en décembre dernier. « Mais il y a désormais un amalgame fait entre mise en culture, drainage et dégradation du marais », regrettent les agriculteurs de la Cosymdah.

aucune nouvelle réunion ne s'est tenue. Pourtant, les conseils municipaux de toute la zone concernée vont devoir se prononcer sur un document que les syndicats de marais n'ont donc pas eu entre les mains.

Certains éléments de la nouvelle charte inquiètent. Ainsi en est-il du drainage qui de-

**Pour les membres de la Cosymdah, le marais est un territoire agricole que l'on sacrifie.**

P. DESCHAMPS

vait donner lieu, selon une demande de l'inspection générale de l'environnement venue dans le marais en 2003, à une compensation. Cela se traduisait par une préconisation, pour toute surface drainée, de reconverter 5 % de surface équivalente en prairies. Dans le projet, ces 5 % sont devenus... 100 %. « Le drainage permet de stocker 4 millions de m<sup>3</sup> d'eau », rappelle Pascal Jacquet. Et il a permis de faire des rendements de 100 q/ha en 2005 en non-irrigué. Les éleveurs ont eu un bilan fourrager équilibré cette année, avec 15 à 16 t de matière sèche à l'hectare et la luzerne a donné jusqu'à cinq coupes alors que nous étions en année de sécheresse. » Remettre en cause ces acquis semble particulièrement injuste aux syndicats de marais. ■

MYRIAM GUILLEMAUD

3 février 2006 - La France agricole

## L'environnement oui mais pas à tout prix !!!

**Le Parc du Marais Poitevin veut protéger les milieux humides fragiles. Les agriculteurs participent aux réunions pour quel résultat ? « Nous disons ce que nous avons dire et ensuite personne n'en tient compte ».**

**Les ayatollahs de l'écologie, présents aux réunions, ont vite fait d'interpréter la charte du parc pour proposer des actions qui sacrifient l'agriculture. NON AU PARC**